

Procès-verbal du conseil municipal du 02 octobre 2026 à 20h30 à Saint-Germier (79340)

L'an deux mille vingt-six, le 02 octobre 2026 à vingt heures trente les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, le 25 septembre 2026, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

MM - Jean-François LHERMITTE - Hubert PAILLAT - El Anrif BACAR - Patrick JEAN-PIERRE - M. Franck MADANI - Jérémy AMADIEU -
Mmes Yvette BRENET - Annie BLAZART - Natacha MEMETEAU - Alizée QUONIAM -

Absente excusée : Marine DAMANY (pouvoir à El Anrif BACAR).

Mme Alizée QUONIAM a été désignée comme secrétaire de séance.

Le PV du conseil du 26 juin 2026 été approuvé.

En introduction du conseil municipal, le rapport d'activités 2025 de la CCPG est présenté et débattu avec Mme Marina PIET, Vice-Présidente en charge du pôle ludique, du tourisme et du patrimoine à la CCPG et 1ère adjointe au Maire de Pompaire. Ce rapport d'activités est consultable à l'adresse suivante :
<https://www.cc-parthenay-gatine.fr/information-transversale/publications/rapport-activites-4381>

La discussion ouverte et chaleureuse, a permis de mettre en avant la difficulté pour les habitants de St-Germier de s'identifier à la CCPG (éloignement géographiquement de Parthenay ; bassin de vie qui n'est pas tourné vers Parthenay) et la nécessité pour la CCPG de se rapprocher des communes adhérentes, fussent-elles particulièrement éloignées.

La discussion a essentiellement porté sur les actions autour du Tourisme et du Patrimoine. Mme PIET va notamment réfléchir à la possibilité pour la CCPG de transférer temporairement sur le ban communal un certain nombre d'expositions jusque-là cantonnées à Parthenay. Le conseil a accueilli très favorablement cette idée et insisté sur l'idée que compte tenu de l'éloignement de la commune de Parthenay et de l'absence de transport public, la CCPG devait s'organiser pour essayer de déporter ses activités vers les territoires, en s'appuyant notamment sur les partenaires locaux, la commune ou le Centre Socio culturel des Forges.

St-Germier ne possède pas de patrimoine bâti remarquable, excepté la cloche en bronze de l'église, classée monument historique au titre d'objet; elle est fêlée et visible dans l'église, posée au sol sur un support. Une mise en valeur pourrait être étudiée.

Lien vers la fiche de présentation de la cloche par le Ministère de la Culture :

<https://pop.culture.gouv.fr/notice/palissy/PM79000169>

Un parcours Terra-Aventura est également évoqué ou un parcours reliant les communes.

28/26 Désignation des représentants à la CLECT de la CCPG

La CCPG nous demande de désigner les représentants de la commune à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Le conseil désigne

Titulaire : M. Jean-François LHERMITTE.

Suppléant : Mme Natacha MEMETEAU.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

29/26 Aide au permis de conduire *

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 1 000 € à Marion SIMON-BOUHET.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

30/26 Subvention au SPA Bois-Pouvreau, commune de Ménigoute *

Conformément aux accords antérieurs, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à mandater une subvention de 1 000 € au SPA Bois-Pouvreau de la commune de Ménigoute.

Le conseil se félicite de l'arrivée des communes de Reffannes, Vautebis et les Forges dans l'organisation de la fête du 14 juillet et souhaite que désormais la répartition des coûts dépende de la population de chaque commune adhérente au dispositif.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

31/26 Subvention au CCAS de St-Germier *

Le CCAS va organiser le repas des aînés le 12 novembre prochain; il dispose d'un crédit reporté de 250 €. Monsieur le Maire propose au conseil de voter une subvention complémentaire de 150 € au CCAS de St-Germier, pour financer ce repas.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

32/26 Classement dans le domaine public de parcelles *

Monsieur le Maire propose de classer dans le domaine public :

- la parcelle ZK 13 utilisée pour le dépôt des déchets verts
- la parcelle ZP 008 utilisée comme parking pour les manifestations organisées à la salle des fêtes.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

33/26 Réfection de la toiture du préau de la salle des fêtes *

Nous avons déjà rénové la toiture de la salle des fêtes et d'une partie de la mairie ; mais la toiture du préau donne des signes de fatigue avec des infiltrations qui nécessitent une réfection. Deux devis ont été obtenus :

- Cédric JEAN-PIERRE : 23 168,78 € ttc
- POUZET et JEAN-BAPTISTE : 26 868,92 € ttc.

Le conseil retient la proposition de Cédric JEAN-PIERRE, qui devra cependant préciser les caractéristiques des tuiles utilisées.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité. Il est précisé que M. Patrick JEAN-PIERRE n'a participé ni au débat ni au vote.

35/26 Création d'une haie sur une parcelle communale aux TOUCHES, en rive du bassin ouvert de protection contre les incendies, parcelle cadastrée ZP 032

La commune est propriétaire d'une parcelle en limite du bassin ouvert des Touches.

Cette parcelle est contiguë à un champ dont l'exploitant a tendance à mordre sur la parcelle communale. Afin d'essayer d'éviter ce désagrément et pour répondre à l'objectif communal de réaliser 10 kms de haies, le Maire propose de planter une haie le long de cette parcelle sur une distance de 125 mètres environ. M. F. DAVID devrait assurer gracieusement la mise en état des sols (labour) ; les plantations devraient être assurées par la pépinière GIRARD-VITRE ainsi que les tuteurs et protections anti-lapins ; le paillage sera assuré par les employés communaux ou les adolescents dans le cadre de l'opération argent de poche ou aide au permis de conduire.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au conseil :

- d'approuver cette opération,
- de l'autoriser à signer le marché avec l'entreprise GIRARD-VITRE pour un montant de 1 200.36 € ttc,
- de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de l'ordre de 60 %.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Débat et questions diverses

* *Aide au permis de conduire des jeunes de St-Germier.* Le conseil souhaite poursuivre ce type d'action qui a déjà bénéficié à une douzaine de jeunes et qui est indispensable pour assurer la mobilité de nos adolescents. Les élus ont toutefois rappelé les difficultés à mettre en place le bénévolat qui est la contrepartie de cette aide : nécessité d'un encadrant, action forcément pendant les vacances scolaires, tâches ne présentant aucun danger...

* *Subvention au SPA de Bois Pouvreau.* L'idée est de rattacher l'organisation de la fête du 14 Juillet (co-organisée par les 4 communes de Ménigoute, Fomperron, les Châteliers et St-Germier) au budget annexe du SPA de Bois Pouvreau et de partager les coûts en fonction de la population de chaque commune et non plus à parts égales comme actuellement, ce qui favorise les communes importantes au détriment des plus petites.

* *Subvention CCAS.* A priori, la somme dégagée devrait être suffisante, car ce repas accueille généralement autour de 35 participants et le coût moyen est de l'ordre de 10 € par repas, puisque la confection est faite par des bénévoles (cuisine et service) ; si cette somme s'avérait insuffisante, un complément devra être apporté.

* *Classement de parcelles dans le domaine public.* L'intérêt est de baisser le montant du foncier non bâti, même s'il est faible (90 € en 2026).

* *Réfection de la toiture du préau de la salle des fêtes.* Le conseil a décidé sa réalisation afin d'éviter que son report n'entraîne des difficultés pour le financement d'autres opérations ultérieures plus importantes. Il a été souhaité que la toiture soit identique à celle de la salle des fêtes.

* *Création d'une haie aux Touches.* C'est la poursuite de l'engagement de réaliser 10 kms de haies sur le ban communal.

Réfection des voiries communales. L'entreprise BORDAGE a utilisé 4 tonnes de PATA sur les principales routes communales (route de la mairie, route de Coussay principalement). Hubert et Stéphane ont étalé autour de 10 tonnes d'enrobé à froid sur ces mêmes routes (et plus particulièrement sur la voie communale qui conduit à l'aire de stationnement de l'autoroute A 10).

Rentrée scolaire 2026. Les effectifs du RPI ont baissé à 174 enfants, contre 182 l'an dernier. Seuls 6 enfants de St-Germier fréquentent l'école maternelle.

Droit de préemption urbain. Monsieur le Maire informe qu'il n'a pas fait jouer le droit de préemption urbain lors des cessions des immeubles sis

1 à Coussay

3 rue du presbytère

6 rue de l'église.

Recensement 2027. M. le Maire informe qu'il aura lieu du 20 janvier 2027 au 20 février 2027. Audrey Michel a accepté d'être l'agent recenseur. Il intervient à une mauvaise période, car plusieurs familles nombreuses viennent de quitter la commune. En effet, certaines dotations sont assujetties au nombre d'habitants.

Rafraichissement d'une salle. La canicule de l'été 2026 a prouvé que les locaux de la salle des fêtes et de la mairie subissaient des surchauffes rendant leur utilisation difficile et que la présence d'un espace clos frais était une nécessité. Une étude a donc été lancée en ce sens ; l'étude proposera également des solutions ou préconisations pour limiter les surchauffes dans les différents espaces.

Ménage de la salle des fêtes et de la mairie. L'entreprise GMG Propreté des Forges a effectué un nettoyage des salles de la mairie et de la salle des fêtes, y compris les vitrages.

Chauffe du four du 26 septembre 2026. 25 personnes du village se sont rassemblées autour du four. M. le Maire remercie tous les bénévoles qui ont permis cette manifestation.

Broyeur. Le SMC pourra mettre à notre disposition un broyeur de végétaux mobile. L'organisation de notre dépôt de déchets verts semble fonctionner correctement et permettre cette opération de broyage. La commune s'est portée candidate pour accueillir le broyeur (agenda défini par le SMC).

Dispositif « Ordonnances vertes ». Natacha MEMETEAU informe de la mise en place sur le territoire de l'ancien canton de Ménigoute du « Dispositif Ordonnances Vertes (OV) ». Il s'agit de mobiliser les communes qui le souhaitent sur un sujet de santé publique en lien avec la période des 1000 premiers jours de l'enfant en alertant les femmes enceintes sur les dangers des perturbateurs endocriniens générés (entre autres) par les pesticides.

Porté par Agrobio 79 et le CPIE (centre permanent d'initiation à l'environnement) de Gâtine Poitevine, dans le cadre d'un appel à projet de la MSA (Mutualité sociale agricole), le principe est que lors d'une visite chez son médecin, la future maman se voit prescrire une « Ordonnance verte » ; ensuite elle se présente en mairie pour s'inscrire au dispositif, grâce auquel elle bénéficiera de la livraison gratuite d'un panier de produits Bio pendant la durée de sa grossesse (pris en charge par la commune). Pour obtenir les paniers il conviendra de suivre deux ateliers de sensibilisation et de pratique alimentation et cuisine (pris en charge par Agrobio 79, le CPIE et d'autres acteurs du territoire).

Le conseil désigne Natacha MEMETEAU comme référente du dispositif. Elle assurera une information régulière auprès du conseil au fur et à mesure de la mise en place de l'expérimentation.

Situation financière à fin septembre 2026.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement :	152 452.79 €	319 432.39 €
Investissements :	143 345.15 €	90 219.53 €

Trésorerie : 50 302.89 €

En attente : paiement redevance éoliennes, subventions jardin de ville (fonds vert), Europe (place centrale) et Sieds (extension mairie).

La séance est levée à 22h45.